



Association n° W461000936  
Déclarée à la Préfecture du Lot, le 01/08/2007

**COMPTE-RENDU  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 22 juin 2014**

## Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 6 septembre 2013
2. Bilan de l'activité de la saison 2013-2014
3. Bilan financier de la saison 2013-2014
4. Perspective pour la future saison 2014-2015
  - Reconduction de l'affiliation au groupe de l'Union des Supporters Stéphanois
  - Modification des statuts de l'association Le Lot en Vert
  - Prévisionnel budgétaire 2014-2015
  - Projet de création groupe de supporter stéphanois par l'Association Sportive de Saint-Etienne
  - Projet pédagogique pour les enfants d'une école de football lotoise
  - Organisations soirées « Vertes »
  - Déplacements pour la saison 2014-2015
5. Renouvellement du Conseil d'Administration
6. Renouvellement du Bureau
7. Questions diverses

**Etaient présents :** Ryckmans Jérémy, Jego Eric, Ryckmans Joël, Tilhet Etienne, Aumont David, Aumont Julie, Jouclas Vincent, GOUT William, Ralay Alain, Lamaille Jean Paul, Mourlhon Mathilde, Pages Jean Alain.

**Procurations :**

- Virginie Rougié à Jeremy Ryckmans
- Joel Rougié à Jeremy Ryckmans
- Rouquié Vincent à Etienne Tilhet

**Etaient excusés :** Gout William, Garcia Lucas, Colas Romaric, Ryckmans Jessica, Rougié Catherine.

**Invités :** Jean Pierre Kessas (correspondant de presse La dépêche), François Manissol (nouveau membre)

Le Président, Mr Jérémy RYCKMANS déclare l'ouverture de l'Assemblée générale de l'association Le Lot En Vert.

## 1. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 6 septembre 2013

Nous soumettons au vote le compte rendu de l'assemblée générale du 6 septembre 2013. Pour ceux qui n'auraient pas eu lecture de ce document, nous avons rappelé principalement notre action auprès de l'association Marabout Ficelle lors d'un tournoi de football en salle à Saint-Etienne.

### Vote

- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

## 2. Bilan de l'activité de la saison 2013-2014

Un état précis des différentes sorties réalisées au cours de la saison 2013-2014 est rappelé dont :

- *Samedi 28 septembre 2012 – ASSE – SC Bastia*

Pour ce match, trois membres étaient présents avec la présence d'Emma et Julie qui découvraient pour la première fois le chaudron. Nous pouvons en conclure que le virus de la passion verte est transmis.

- *Dimanche 10 novembre 2013 – ASSE – Lyon*

Ce déplacement a été organisé conjointement avec l'association Les Verts de Rambouillet.

Au total, nous étions 14 membres. Pareillement, Fanny, Lucie, Djeson, Franck et Nono découvraient le chaudron.

- *Vendredi 7 février 2014 – Toulouse FC - ASSE*

Ce déplacement a été organisé à la dernière minute, ce qui fait que nous n'avions pas la certitude d'obtenir des places compte tenu d'un nombre minimum à la vente.

Nous avons réussi à obtenir des places par le président du groupe de supporter Tolosa Verde.

Nous étions sept membres à assister à cette rencontre qui ne restera pas dans nos souvenirs.

- *Samedi 17 mai 2014 – ASSE – AC Ajaccio*

Pour le dernier match de la saison à Geoffroy Guichard, l'association Le Lot en Vert s'est déplacée en nombre car nous étions 16 membres.

Après avoir bivouaqué tous ensembles, nous avons profité d'aller découvrir le musée des Verts.

Pour cette journée, nous souhaitons la dédier à notre ami, Joel Rougié, qui a été hospitalisé aux urgences à l'hôpital Nord de Saint-Etienne.

Malheureusement, il n'a pas pu découvrir le nouveau stade et profiter de la fête.

Ce n'est que partie remise.....

- *D'autres déplacements étaient prévus mais annulés au dernier moment en raison d'un nombre suffisant d'inscrits pour la réalisation de ceux-ci ou bien suite à l'interdiction nationale des déplacements par les supporters stéphanois (par exemple à Montpellier).*

Voici les déplacements annulés

- ASSE – Paris SG
- Montpellier Hérault – ASSE (Interdiction suite incident à Nice)
- Bordeaux – ASSE (condition climatique)
- ASSE – AS Monaco

Il en ressort que les sorties en co-voiturages sont toujours favorisées pour les déplacements.

Néanmoins, pour cette année, nous avons eu l'occasion de louer un minibus de 9 places auprès d'une collectivité qui propose un tarif très avantageux par rapport au secteur privé.

Aucune nuitée n'a été faite cette saison à Saint-Etienne. La raison en incombe principalement au coût budgétaire.

Cette saison, l'association n'a pas eu l'occasion de participer à une manifestation caritative.

Pour les soirées télévisées, la plupart des rencontres ont été diffusées sur Bein Sport.

Aujourd'hui, il est difficile de trouver une enseigne étant abonnée à cette chaîne.

### 3. Bilan financier de la saison 2013-2014

#### COMPTE D'EXPLOITATION

2013-2014

CHARGES		PRODUITS	
<b>60 - ACHATS</b>	<b>433.65</b>	<b>70 - REMUNERATIONS DES SERVICES</b>	<b>1 128.00</b>
Aliments	76.65	Remboursements billetterie	495.00
Fourniture d'équipement	136.00	Remboursements Locations transport	349.50
Autres divers	50.00		
Carburants	171.00	Remboursements frais carburant	168.00
Péage autoroute	0.00	Remboursement frais péage	0.00
		Remboursement Union Supporters Stéphanois	25.00
		Ventes diverses	90.50
<b>61-SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>36.00</b>	<b>74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00</b>
Assurance	0.00	Conseil Général	0.00
Abonnement Site internet	36.00	Communes	0.00
Locations véhicules	0.00	Communauté de Communes	0.00
Locations salles	0.00	Autres	0.00
<b>62-AUTRES Sces EXTERIEURS</b>	<b>514.55</b>		
Billetterie	495.00		
Cotisation Fédération	15.00		
Frais de repas	0.00		
Frais postaux	4.55		
<b>65-AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>	<b>0.00</b>	<b>75-AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>157.50</b>
	0.00	Cotisations	157.50
	0.00		
<b>66-CHARGES FINANCIERES</b>	<b>9.42</b>	<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0.00</b>
Agios	9.42	Virement crédit du Livret A	0.00
Virement Livret	0.00	Intérêts	0.00
<b>67-CHARGES EXEPTIONNELLES</b>	<b>0.00</b>	<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0.00</b>
		Remboursement sinistre assurance	0.00
		Autres	0.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>993.62</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 285.50</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>291.88</b>	<b>DEFICIT</b> (gestion associative)	<b>0.00</b>
<b>TOTAL POUR LA BALANCE</b>	<b>1 285.50</b>	<b>TOTAL POUR LA BALANCE</b>	<b>1 285.50</b>

**BILAN simplifié**

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>		
comptes financiers				
	<b>Euros</b>		<b>Euros</b>	
Actif circulant	<b>48x A Recevoir</b>	-349.50	<b>106</b> <u>Reserve (Livret A)</u>	0.00
	<b>512 Banque</b>	464.38	<b>110</b> <u>Report à nouveau</u>	172.50
	<b>513 Livret A</b>	0.00		+
	<b>530 Caisse</b>	0.00	<b>120</b> <u>Excédent Compte d'exploitation</u>	291.88
			<b>OU</b>	
		<b>129</b> <u>Déficit Compte d'exploitation</u>	0.00	
	<b>Total ACTIF</b>	=	<b>Total PASSIF</b>	<b>464.38</b>

<b>Signature du mandataire</b>	
<b>Trésorerie au 30/06/2014</b>	464.38 €
<b>Facture non reçues</b>	-349.50 €
<b>Recettes attendues</b>	0.00 €
<b>Report du compte administratif au 30/06/2013</b>	0.00 €
<b>Résultat du compte administratif au 01/07/2014</b>	291.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>291.88 €</b>

Au niveau des dépenses, nous sommes toujours dans l'attente des factures des locations du mini-bus pour deux déplacements à Geoffroy Guichard soit un montant de 349.50 €.

## 4. Perspective pour la future saison 2014-2015

### 4.1 *Projet de création groupe de supporter stéphanois par l'Association Sportive de Saint-Etienne*

Le 29 avril 2014, nous avons eu connaissance par Jean Guy Riou, président de l'Union des Supporters Stéphanois (U.S.S), de la volonté du club de l'AS Saint-Etienne de créer son propre groupe de supporter.

Le 23 mai 2014, le conseil d'administration de l'U.S.S a mené une réflexion sur l'éventualité d'adhérer au projet. Mais il a statué sur la volonté de garder leur indépendance.

Au regard de ces informations, le bureau « Le Lot en Vert » a communiqué auprès de ses membres de l'éventuel projet porté par le club.

L'ensemble de nos membres n'a pas compris cette décision **soudaine** de la part du comité de direction de l'U.S.S. En effet, il nous a semblé qu'il y ait manqué de recul et de temps pour prendre une telle décision.

Les arguments avancés lors des discussions téléphoniques avec Messieurs Jean Guy Riou, président de l'U.S.S et Dominique Favier, membre du comité de direction (président des Tolosa Verde) ne nous ont pas du tout convaincus.

Ce que nous déplorons également dans cette décision importante, c'est l'absence de concertation démocratique auprès de tous les présidents d'associations affiliés à l'U.S.S.

Entre temps, nous avons contacté des groupes d'associations de supporters affiliés aux Associés Supporters proche de notre secteur géographique.

Eux-mêmes n'étaient pas au courant de ce projet. Par contre, ils nous exprimé leurs avis favorable si un tel projet venait à se concrétiser.

Nous avons profité également lors de ces échanges de garder le contact pour pouvoir organiser des déplacements à Geoffroy Guichard. Mutualiser les moyens de transport permettra de réduire les coûts.

A partir des éléments portés à notre connaissance, les membres ont approuvé le courrier adressé à Monsieur Roland Romeyer, Président de l'Association Sportive de Saint-Etienne (ASSE) afin d'obtenir des réponses sur les contours administratifs et financiers de ce projet.

A ce courrier, c'est joint l'association « Les Verts de Rambouillet » qui ne partage pas également la décision du comité de direction de l'U.S.S.

Le 3 juin 2014, un courrier a donc été adressé. Nous demeurons dans l'attente d'une réponse.

Concernant la création d'un groupe de supporter stéphanoise portée et gérée par le club, l'ASSE, nous demandons donc à nos membres s'ils sont favorables de rejoindre prochainement cette future association.

Des débats s'en sont suivis mais qui sont en lien avec le point suivant (4.2).

#### **Vote**

- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

#### ***4.2 Reconduction de l'affiliation au groupe de l'Union des Supporters Stéphanois***

Avant d'évoquer la question sur la poursuite du partenariat avec l'U.S.S, le bureau a tenu à rappeler les relations extrêmement difficile avec la nouvelle présidence, Monsieur Jean Guy Riou, mais aussi certains membres du comité de direction.

Nous rappelons les différents problèmes survenus ces douze derniers mois.

- Refus de reprendre la gestion de l'association « Les Verts de Rambouillet » par le nouveau bureau alors que l'ancien bureau, présidé par Michèle Pertus, nous avait validé notre demande. Motif invoqué : impossible d'avoir des membres trop éloignés du siège social. Etonnant lorsque nous apprenons que Monsieur Pierre Debaize, membre du comité de direction ayant refusé cette demande, est domicilié à Saint-etienne et inscrit en tant que membre auprès du groupe de Drancy en région parisienne.
- Mise en cause de l'intégrité et honnêteté de Jérémy Ryckmans, président de l'association « Le Lot en Vert », sur le non versement des cotisations 2013 auprès de l'U.S.S. Après avoir prouvé l'envoi d'un chèque à l'USS par le biais de justificatif bancaire auprès de Messieurs Jean Guy Riou, Pierre Debaize et Gérard Raberin, nous attendons toujours les excuses de ces personnes sur les doutes émis sur la personne de Jérémy Ryckmans.
- Au printemps dernier, l'U.S.S communique sur le projet du club, l'ASSE, de créer un groupe de supporter stéphanois. Un des membres du comité de direction de l'U.S.S, Monsieur Dominique Favier (président de l'association Tolosa Verde) nous contacte pour connaître notre positionnement sur ce projet.

Compte tenu du peu d'éléments d'informations, nous avons précisé que nous verrons en fonction des conditions administratives et financières que le club proposera. Ce que nous n'avons pas aimé lors de cette discussion, c'est le discours très négatif à l'encontre du club avec des propos totalement infondés comme sur le fait que les supporters stéphanois allaient devenir comme celui de la capitale et que leurs libertés d'actions de supporters seraient restreints si



la future association étaient gérée par le club (Exemple : ordonner de s'asseoir lors d'une occasion ou d'un but de notre équipe)

Dans le même temps de cette discussion, nous avons émis notre désapprobation sur le fait que l'U.S.S avait co-signé une lettre avec les autres groupes de supporters hormis les associés supporters.

Cette lettre a été diffusé dans l'enceinte de Geoffroy Guichard lors de la rencontre ASSE – Montpellier (annexe n°1).

Au moment où nous avons eu connaissance du contenu et surtout sur le fait que l'U.S.S avait co-signé le courrier avec les groupes de supporters stéphanois ultras, notre première réaction a été de dire « *nous allons être blacklistés ultras* ». Et pour avoir échanger avec d'autres membres de l'U.S.S., le sentiment était partagé.

Par conséquent, compte tenu des échanges avec certains membres du comité de direction, nous avons décidé de communiquer par mail à l'ensemble des groupes affiliés à l'U.S.S (annexe n°2).

Hormis une réponse très méprisante vis-à-vis de notre association et de l'ensemble de ces membres de la part de Monsieur Jean Guy Riou (annexe n°3), nous n'avons eu aucun retour négatif sur ce communiqué.

Lors du déplacement du 17 mai 2014, nous avons adressé un exemplaire aux membres du communiqué et de la réponse du président de l'U.S.S.

Les réactions ont été très vives sur les propos irrespectueux de Monsieur Jean Guy Riou.

Lors de l'assemblée générale du 22 juin, nous sommes revenus sur le contenu du communiqué diffusé et des propos tenus par Monsieur Jean Guy Riou. Les membres n'ont pas compris la réaction de celui-ci car nous ne formulions aucune attaque, seulement des interrogations sur notre devenir.

Après avoir rappelé l'ensemble des problématiques rencontrées avec la présidence de l'U.S.S et certains membres du comité de direction, il a été soulevé les interrogations sur l'avenir de l'association « Le Lot en Vert » avec ce groupe.

Parmi les nombreuses questions qui sont revenues, celles relatives aux avantages que les membres avaient droit, c'est-à-dire priorisation des places avant la vente au grand public et la remise à la boutique.

Concernant l'avantage financier lié à l'abonnement, ce point a été vite abordé compte tenu qu'aucun de nos membres en bénéficient actuellement.

Nous rappelons donc que la priorisation des places n'existera plus et que la remise à la boutique disparaîtra (mail du 30 avril adressé par Jean Guy Riou).

Une autre question a été soulevée à plusieurs reprises, la quote-part reversé à l'U.S.S.

Il nous a été demandé à quoi celle-ci servait. Nous avons répondu qu'elle servait à financer certaines dépenses telles que

- la prime d'assurance,
- les logos et appellations déclarés à l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I.),
- le logiciel de gestion des Adhésions et hébergement (Acquisition pour 2 000 €),
- participation financière de l'U.S.S pour les membres ayant un abonnement à l'ASSE (environ 6 000 €).

N'ayant aucune visibilité sur la prévision et la réalisation du budget de l'U.S.S, nous n'avons pas été en mesure d'apporter plus d'éclaircissements.

Concernant la situation financière de l'U.S.S, il nous a été reporté que la trésorerie serait aux alentours des 40 000 €. L'an dernier, il nous avait été mentionné 64 000 €.

Compte tenu qu'en six ans d'existence, l'association « Le Lot en Vert » n'a jamais reçu le compte rendu des comptes financiers de l'association de l'Union des Supporters Stéphanois, il nous est impossible d'avoir une visibilité claire sur l'état actuel des finances.

Lors d'un échange téléphonique, Monsieur Jean Guy Riou, président de l'U.S.S avait précisé à Monsieur David Aumont que les documents financiers n'étaient pas publiés sur le site internet de l'U.S.S afin que les autres groupes n'aient pas connaissance de ces éléments d'informations.

Par contre, que chaque président de groupe recevait un compte rendu financier. Elément d'information qui n'a pas été confirmé par Jérémy Ryckmans ainsi que Monsieur Thierry Moreau, président des Verts de Rambouillet.

Dans le communiqué publié, nous avons soulevé ces points d'interrogations. Nous avons reçu une menace de plainte du trésorier de l'époque, Monsieur Gérard Raberin, alors que nous n'avions aucune volonté de mettre son intégrité et honnêteté en cause. Nous voulions uniquement des réponses à nos questions.

Réponses que nous avons eu succinctement par Monsieur Jean Guy Riou lors de l'échange téléphonique évoqué précédemment.

Autre point d'interrogation soulevé par les membres, c'est désormais l'absence de référents à Saint-Etienne pour récupérer les places à Geoffroy Guichard.

Normalement, un bon de commande doit être complété et adressé à la billetterie du club au moins 15 jours avant le match. A la commande des billets, s'ajoutait des frais d'envoi de 6 €.

Néanmoins, pour éviter ces frais supplémentaires, nous avons la possibilité de récupérer celles-ci auprès de référents du conseil d'administration, en la personne de Madame Jocelyne Lachal et Monsieur Jean Pierre Santos.

Depuis peu, nous avons appris que ces membres avaient démissionné du comité de direction de l'U.S.S.

Et à ce jour, rien n'a été décidé pour palier à ce dysfonctionnement.

Par la même occasion, nous informons nos membres, la démission de cinq membres du comité de direction de l'U.S.S dont les trésoriers, Monsieur Gérard Raberin et Madame Annie Oriol.

Le motif invoqué de cette démission : incompatibilité avec la présidence !

Au regard des échanges et de toutes ces informations mentionnés et communiqués précédemment, c'est-à-dire :

- le mépris affiché par la présidence de l'U.S.S vis-à-vis de l'association « Le Lot en Vert »,
- les interrogations sur l'utilisation du reversement de la cotisation,
- l'absence de visibilité financière de l'U.S.S.,
- la perte de certains avantages attribués par le club dont la priorisation des places pour les matchs,
- l'absence de débat démocratique sous peine de réprimande et de sarcasme de la présidence si nous ne sommes pas amenés à être d'accord dans ses propos et ses décisions,
- la perte de la convivialité et de l'esprit familial qui étaient instauré au sein de l'U.S.S,

A l'unanimité, les membres décident de cesser toute affiliation avec l'U.S.S. et de devenir indépendant le temps que le projet du club, c'est-à-dire de créer son propre groupe de supporter, se mette en place.

#### **Vote**

- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

### ***4.3 Modification des statuts de l'association Le Lot en Vert***

Au regard de la décision prise au point précédent, nous soumettons à la lecture des membres la modification des statuts de l'association « Le Lot en Vert ».

Celui-ci a repris des éléments de l'ancien statut.

Nous avons profité de rajouté la devise de l'association « *Au pays du vin rouge, notre cœur est vert* ».

L'adresse se situerait désormais au chez Monsieur David Aumont au 11 rue des plantades – 46220 Prayssac.

Les statuts sont annexés au compte rendu (annexe n°4).

Les statuts sont soumis au vote.

#### **Vote**

- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

#### ***4.4 Projet pédagogique pour les enfants d'une école de football lotoise***

Pour la saison 2014-2015, l'association souhaite organiser un déplacement un peu particulier.

En effet, elle souhaite emmener des enfants d'une école de football lotoise à assister à une rencontre à Geoffroy Guichard.

Nous voulons qu'ils découvrent une véritable enceinte de football, c'est-à-dire le chaudron avec toute sa ferveur qui l'entoure. Rien à voir avec le stadium à Toulouse.

L'objectif serait de solliciter des places auprès de la direction de l'ASSE, c'est-à-dire obtenir une cinquantaine de place ainsi que des écharpes.

Pour le financement du transport, il faudrait faire appel à des partenaires tels que le sponsoring ou bien demander des subventions auprès des collectivités territoriales.

L'ensemble des membres approuve le projet.

#### **Vote**

- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

#### ***4.5 Organisations soirées « Vertes »***

Pour la prochaine saison, nous souhaitons trouver des lieux nous permettant de nous retrouver pour regarder les matchs des Verts.

Bien entendu, il a été la difficulté de trouver un bar ou restaurant ayant l'abonnement Bein Sport.

Néanmoins, sous réserve, il se pourrait que la brasserie « Le Regourd » à Cahors opèrerait pour un abonnement auprès de ce diffuseur, ce qui donnerait la possibilité d'évoquer avec le propriétaire de cet établissement l'organisation de nos soirées « Vertes ».

Mais il faudrait pouvoir également délocaliser ces soirées dans d'autres secteurs géographiques du département qui, rappelons-le, est très vaste.

Pourquoi ne pas contacter certains établissements situés à Gourdon, Gramat, Souillac et Figeac ? En organisant et communiquant sur ce type d'évènements, nous serions amenés à faire connaître l'association « Le Lot en Vert » qui a une visibilité très minime sur le territoire.

#### ***4.6 Déplacements pour la saison 2014-2015***

Pour le moment, en raison des diffusions TV, il est difficile de se prononcer sur les prochains matchs auxquels nous souhaiterions assister à Geoffroy Guichard où à l'extérieur.

Il a été simplement rappelé que les déplacements devront être organisés au moins trois semaines à l'avance afin de pouvoir commander les places à la billetterie de l'ASSE ou les autres clubs.

Néanmoins, il a été émis la possibilité d'effectuer un déplacement à l'extérieur un peu plus lointain, c'est-à-dire à Lens ou Nantes.

#### ***4.7 Prévisionnel budgétaire 2014-2015***

Parmi les dépenses que nous allons enregistrer une nouvelle relative à la prime d'assurance pour la responsabilité civile qui s'élèvera à 74 €.

Sinon nous aurons le renouvellement pour l'abonnement et l'hébergement du site internet, soit 36 €.

Pour le reste des dépenses telles que la location de véhicule ou péage autoroutier ou carburants, nous partons sur l'hypothèse de deux déplacements à Geoffroy Guichard ainsi que deux déplacements à l'extérieur (Bordeaux et Toulouse) soit un montant total de 1 000 €.

Pour les recettes, nous enregistrons le montant mentionné ci-dessus, c'est-à-dire correspondant au remboursement des frais de transport des déplacements.

Concernant les cotisations, en fonction des renouvellements déjà effectués, nous pouvons déjà inscrire la somme de 200 €.

**Prévision budgétaire**

**2014-2015**

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>60 - ACHATS</b>	<b>450.00</b>	<b>70 - REMUNERATIONS DES SERVICES</b>	<b>1 000.00</b>
Aliments	50.00	Remboursements billetterie	0.00
Fourniture d'équipement	0.00	Remboursements Locations transport	600.00
Autres divers	0.00		
Carburants	200.00	Remboursements frais carburant	200.00
Péage autoroute	200.00	Remboursement frais péage	200.00
<b>61-SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>710.00</b>	<b>74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00</b>
Assurance	74.00	Conseil Général	0.00
Abonnement Site internet	36.00	Communes	0.00
Locations véhicules	600.00	Communauté de Communes	0.00
<b>62-AUTRES Sces EXTERIEURS</b>	<b>40.00</b>		
Billetterie	0.00		
Frais postaux	40.00		
<b>65-AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>	<b>0.00</b>	<b>75-AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>200.00</b>
	0.00	Cotisations	200.00
<b>66-CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0.00</b>	<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0.00</b>
Agios	0.00	Virement crédit du Livret A	0.00
Virement Livret	0.00	Intérêts	0.00
<b>67-CHARGES EXEPTIONNELLES</b>	<b>0.00</b>	<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0.00</b>
		Remboursement sinistre assurance	0.00
		Autres	0.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 200.00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 200.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>0.00</b>	<b>DEFICIT (gestion associative)</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL POUR LA BALANCE</b>	<b>1 200.00</b>	<b>TOTAL POUR LA BALANCE</b>	<b>1 200.00</b>

Nous soumettons au vote la prévision budgétaire pour la saison 2014-2015

**Vote**

- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

## **5. Renouveaulement du Conseil d'Administration**

Pour la future saison, nous demandons à nos membres s'il souhaite rejoindre le conseil d'administration.

Nous rappelons que le conseil d'administration est l'exécutif" de l'association. Il assure la gestion de l'association entre deux assemblées générales dans le but de mettre en œuvre les décisions de la dernière assemblée générale et conformément à l'objet des statuts.

Le Président représentera l'association dans le respect des choix et orientations de ses membres auprès de toutes les instances extérieures. Le cas échéant, il se désignera un suppléant parmi le CA.

Le conseil d'administration élit en son sein un bureau (président, trésorier, secrétaire et les éventuels adjoints). En général, le bureau n'a pas de pouvoir de décision, il prépare le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par le président ou au moins un quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

Sont élus au Conseil d'Administration :

- Monsieur Ryckmans Jérémy (*Vote : Pour 15 Contre 0 Abstention 0*)
- Monsieur Aumont David (*Vote : Pour 15 Contre 0 Abstention 0*)
- Monsieur Jego Eric (*Vote : Pour 15 Contre 0 Abstention 0*)
- Monsieur Tilhet Eric (*Vote : Pour 15 Contre 0 Abstention 0*)
- Monsieur Lamaille Jean Paul (*Vote : Pour 15 Contre 0 Abstention 0*)
- Monsieur Joucla Vincent (*Vote : Pour 15 Contre 0 Abstention 0*)
- Monsieur Pajès Jean Alain (*Vote : Pour 15 Contre 0 Abstention 0*)
- Monsieur Manissol François (*Vote : Pour 15 Contre 0 Abstention 0*)
- Monsieur Ralay Alain (*Vote : Pour 15 Contre 0 Abstention 0*)
- Mademoiselle Rougié Virginie (*Vote : Pour 15 Contre 0 Abstention 0*)

## **6. Renouvellement du Bureau**

Le conseil d'administration élit en son sein un bureau (président, trésorier, secrétaire et les éventuels adjoints).

Vote pour le renouvellement des membres du bureau :

Sont élus aux postes de :

- *Président* : Monsieur Ryckmans Jérémy (réélu, 9 voix)
- *Trésorier* : Monsieur Aumont David (réélu, 9 voix)
- *Secrétaire* : Mademoiselle Rougié Virginie (réélue, 9 voix)

Election d'un Président d'honneur :

- Mr Lamaille Jean Paul ( élu, 9voix)

## 7. Questions diverses

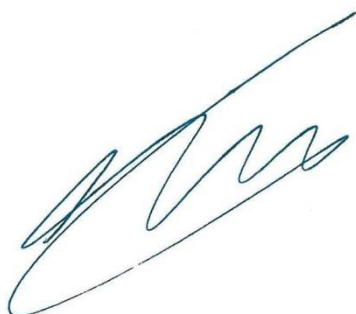
Les questions diverses étant abordées lors des sujets de débat relatifs à l'avenir avec l'Union des Supporters Stéphanois, l'organisation des soirées « Vertes » et les futurs déplacements, la seule question posée est : « Quand est-ce qu'on mange ? »

La clôture de l'assemblée générale de l'Association Le Lot En Vert est dictée par Le Président, Mr RYCKMANS Jérémy.



Compte-rendu rédigé à Prayssac le 22 juin 2014

Jeremy Ryckmans



Président

---

David Aumont



Trésorier

---

Virginie Rougié



Secrétaire

**Annexe 1 – Lettre co-signé par l'USS avec autres groupes de supporters stéphanois  
« L'ASSE soutient-elle ses supporters ? » diffusée lors de la rencontre ASSE - Montpellier**

**L'ASSE soutient-elle ses SUPPORTERS ?**

Plusieurs Groupes de Supporters ont décidé ce dimanche 04 mai 2014, de vous distribuer une lettre ouverte à l'occasion du match qui opposera notre équipe, l'Association Sportive de Saint Étienne au Montpellier Hérault Sport Club.

Les récents incidents survenus lors du déplacement du week-end dernier à ANNECY contre l'Evian Thonnon Gaillard nous ont amené à nous interroger sur les réelles volontés du Club que nous soutenons.

- Pourquoi nos deux coprésidents n'ont-ils pas communiqué après les incidents d'ANNECY, alors qu'ils n'avaient pas hésité à le faire après les incidents de NICE ?
- Est-ce par peur que l'on dise que l'organisation du Club n'était pas si irréprochable que cela ? Ou est-ce la crainte de mettre en cause la décision préfectorale de deux « No Man's Land » dans la tribune réservée aux Stéphanois, et leur justification par voie de presse avec des chiffres sortis d'on ne sait où ?
- Comment Roland ROMEYER qui se déclare être le premier supporter du Club, peut-il cautionner par son silence ce qui s'est passé ?
- Comment Bernard CAIAZZO qui est aussi Vice-Président de la Ligue de Football Professionnel et qui n'a jamais cessé d'encenser le « Peuple Vert », peut-il rester muet ?

Pour toute réponse à nos interrogations, nous avons appris que les avantages des Groupes de Supporters seraient supprimés dès la saison 2014-2015.

Nous avions déjà été très surpris en juin dernier qu'aucun Groupe de Supporters ne soit invité pour fêter les « 80 ans » de l'A.S.S.E. alors que 800 convives s'étaient retrouvés au Centre des Congrès de SAINT ETIENNE.

Le processus d'aseptisation des Tribunes semble avoir débuté et a même peut-être commencé il y a quelques mois.

- Que se passera-t-il lorsque des Groupes de supporters qui ont contribué et perpétué l'image de l'A.S. Saint Étienne pendant toutes ces années de disette, disparaîtront les uns après les autres ?
- Aujourd'hui, ce sont les dirigeants que vous connaissez qui pilotent l'A.S.S.E.
- Demain, ce seront peut-être des Qataris, des Russes ou des Chinois. Comment réagirez-vous lorsqu'un stadier viendra vous taper sur l'épaule dans les tribunes et vous demandera ou vous ordonnera de vous asseoir lors d'une occasion ou d'un but de notre équipe ?
- Ne souriez pas, c'est déjà le cas en FRANCE.

L'histoire de l'A.S. Saint Étienne n'est-elle pas le fruit d'un amalgame de ses supporters depuis des décennies ?

Encensé, il y en a un au Stade de France, ce même public est aujourd'hui montré du doigt, stigmatisé. Nous sommes tous le « douzième » homme avec nos différences dans nos cultures, nos appartenances ou nos Groupes.

Ultras, non-ultras, simples supporters indépendants, aujourd'hui nous devons être unis pour que nos joueurs fassent le maximum pour conserver cette quatrième place, qualificative en Europa League. Nous serons derrière eux, une nouvelle fois

**Mais comment agir quand la Direction du Club tourne le dos à ses SUPPORTERS ?**

**Magic Fans - Green Angels - Indépendantistes - U.S.S.**

*Ne pas jeter sur la voie publique*

## ***Annexe 2 – Communiqué de l'association « Le Lot en Vert »***

*Depuis le mail du 30 avril dernier de Jean Guy Riou, le microcosme du peuple vert est rentré en émoi avec une certaine agitation et peut être de la précipitation dans les mots.*

*A ce titre, la section départementale de l'USS « Le Lot en Vert » est resté en retrait dans sa communication afin d'observer et d'analyser les évènements produits jusqu'à aujourd'hui.*

*Aujourd'hui, nous nous permettons de communiquer afin de faire taire d'éventuelles rumeurs à l'encontre de notre petite association du sud-ouest.*

*Pourquoi ? Tout simplement par le fait qu'un membre du CA nous a contacté pour savoir quelle suite nous pourrions donner si les dirigeants de l'ASSE créait une association de supporter. En bref, est-ce que nous serions susceptibles de quitter l'USS ? Et lors de cette conversation, nous ne voudrions pas que les propos échangés soient mal interprétés.*

*Alors pour éviter tout malentendu, nous allons clarifier certains points et vous faire part de notre ressenti sur les évènements de ces derniers mois.*

*Attention, dans les propos que nous allons vous énoncer, nous ne prétendons pas détenir la vérité mais nous souhaitons exprimer une certaine frustration.*

*Deux thématiques seront abordées tels que :*

- *Le tract diffusé lors de la rencontre ASSE/MONTPELLIER*
- *L'avenir du Lot en Vert à l'USS*

### ***1. Diffusion du tract***

*Lors de la dernière rencontre de championnat, l'USS s'est associé avec les Indépendantistes, les Magic Fans et les Greens Angels sur la rédaction d'un tract à propos des incidents survenus à Annecy et l'avenir des groupes de supporters avec la disparition de certains avantages.*

*Au regard du dernier mail de Jean Guy Riou, président de l'USS, celui-ci est désormais assimilé à un ultra par les pouvoirs publics ou les dirigeants de l'ASSE. Lorsque nous avons pris connaissance de ces propos rapportés, nous n'avons pas été surpris.*

*En toute sincérité, lorsque nous avons pris connaissance de ce tract, notre première réaction a été la suivante : « nous allons être blacklistés Ultras ».*

*Ce qui est dommageable.*

*Mais aujourd'hui, depuis certains incidents, les supporters stéphanois sont mis dans le même sac à poubelle, c'est-à-dire bon à jeter !*

*Alors nous pouvons comprendre qu'il y ait une certaine solidarité entre groupes de supporters, bien au contraire, nous y sommes favorables mais dans une certaine limite.*

*Pourquoi ?*

*Rappelez-vous. Il y a un an, le 21 avril 2013, aux yeux de la France, nous étions le meilleur public de France. La vague verte, le Tsunami vert, .... Que de superlatif dont nous étions fiers.*

*Malheureusement, durant l'automne 2013, la coupe a été pleine pour les dirigeants du club, de la ligue, des pouvoirs publics après les incidents survenus à Nice. Et en quelques minutes, nous sommes devenus les parias à cause d'une minorité de supporters qui serait rattachée aux groupes d'ultras (Magic Fans – Green Angels)*

*Nous ne reviendrons pas sur ces incidents. Il nous semble que tout le monde est coupable dans cette affaire. Et d'ailleurs, si nous avons été au stade, nous ignorons comment nous aurions pu réagir si nous nous avons été agressés.*

*Néanmoins, nous tenons à rappeler que cet incident survenu dans les Alpes-Maritimes a été la conséquence d'une suite d'évènement qui a suscité l'agacement épidermique de l'ensemble des dirigeants.*

*Après tout, depuis combien de temps le club est pénalisé financièrement suite à l'utilisation des engins pyrotechniques au sein de l'enceinte du stade de Geoffroy Guichard ? Depuis trop longtemps !*

*Après tout, depuis combien de temps les groupes de supporters stéphanois sont montrés du doigt pour des incidents autour ou l'intérieur d'un stade lors d'une rencontre à l'extérieur ? Depuis trop longtemps !*

*Alors c'est facile de dire, ce n'est pas nous, ce sont les autres. Mais à moment, cela ne suffit pas ou plus. Le message ne passe plus.*

*Pourquoi ?*

*Une semaine avant les incidents de Nice, lors de la rencontre face à Bastia, les Green Angels ont eu la désobligeance d'utiliser des fumigènes. Une provocation de plus de leur part vis-à-vis des autorités footballistiques.*

*Pour les instances footballistiques, la coupe a été pleine.*

*Quand est-ce que les Green Angels devront comprendre qu'il y a des règles à respecter même si celles-ci peuvent être injustes ou mal adaptés par les technocrates de la ligue.*

*Mais les règles sont là !*

*Ce qui est le plus dérangeant, c'est la réaction de cette minorité de supporters qui se revendique tous les droits à Geoffroy Guichard.*

*Ras le bol d'entendre dire que sans eux, l'ambiance serait inexistante. Peut-être ou peut-être pas. La légende du peuple Vert ne s'est pas écrite au moment de la création de ces groupes !*

*Le chaudron ne leur appartient pas. Il appartient à l'ensemble peuple Vert venant de toutes les régions de France.*

*Nous nous souvenons d'un soir de mai 2009, plus précisément lors de la dernière rencontre de championnat à domicile face à Toulouse (match au Matuidi et Payet s'étaient frités), où les ultras avaient décidés de ne pas chanter. Par contre, une autre moitié du kop souhaitait encourager nos joueurs. A ceux qui étaient présents, rappelez-vous ce qui s'est passé. Les ultras mécontents nous ont chargés dessus. Il ne faudrait pas l'oublier !*

*Et là, il était où le respect vis-à-vis du supporter stéphanois voulant encourager son équipe ?*

*Le problème est là.*

*Avec certains ultras, si nous n'agissons pas dans leurs sens, nous ne sommes plus de la soi-disant famille verte !*

*Nous avons le sentiment que la solidarité ne marche que dans un sens, celui de l'intérêt de ces groupes.*

*Ce qui est choquant lorsque vous les écoutez ou lisez sur les réseaux sociaux, ils sont bourrés de certitudes en ayant la certitude de détenir la vérité.*

*C'est ahurissant. Et surtout, nous vous déconseillons d'essayer d'échanger sur les forums en étant en désaccord avec eux car là, vous serez insultés de tous les noms d'oiseaux inimaginables.*

*Ils se sont octroyés tous les droits mais en ont oublié les devoirs vis-à-vis des autres supporters stéphanois ou même des équipes adverses.*

*Pour eux, il est tout à fait normal que des mecs arrivent complètement déchirés, inhibés par l'alcool ou la fumette avant un match. Et le pire, c'est qu'ils se justifient par le fait que c'est pour mettre l'ambiance !*

*A-t-on besoin de ceci pour mettre l'ambiance dans un stade comme nous avons pu le comprendre récemment ?*

*Nous vous laissons juge de cette question.*

*Alors attention, ce n'est pas qu'un problème imputé à certains supporters stéphanois, il suffit de lire un reportage édifiant paru dans France Football sur le comportement d'un groupe de supporters niçois se rendant à Montpellier.*

*En un seul mot : lamentable !*

*Malheureusement, pour ce genre de personne, cela semble tout à fait être dans la normalité.*

*Ce qui est choquant également, c'est que cette minorité se serve du passé, d'un contentieux vieux de trente ans, pour trouver prétexte à se foutre sur la gueule.*

*La preuve encore avec le mail de Jean Guy Riou pour le déplacement à Nantes.*

*Ce qui est navrant, c'est que l'histoire du passé nous empêche actuellement d'effectuer certains déplacements du fait de la dangerosité de ceux-ci.*

*Nous dans le sud-ouest, nous pourrions envisager de se rendre par exemple à Montpellier mais notre intégrité physique ne serait pas garantie.*

*Est-ce que vous trouvez cette situation normale ?*

*Alors certains d'entre vous diront que ce sont les pouvoirs publics et les instances du football qui n'agissent pas.*

*Oui peut être. Mais avant de jeter la pierre aux autres, il faudrait peut-être que l'ensemble des groupes de supporters de la France entière se remette en cause et fasse le ménage au sein de leurs adhérents.*

*Mais en ont-ils la volonté ?*

*C'est tellement facile de dire que c'est la faute aux autres.*

*Finalité, chacun fait de la politique politicienne à l'image de nos politiques qui nous gouvernent.*

*Pourquoi ne pas instaurer une charte déontologique nationale cosignée par l'ensemble des groupes de supporters instituant certaines règles ? Et si les groupes de supporters montraient tout d'abord l'exemple ?*

*Qu'en pensez-vous ?*

*C'est pour ceci qu'en préambule de ce premier point que nous avons soulevé, nous étions plutôt mitigés sur la lettre co-signé par l'USS avec les trois autres groupes.*

*Il est comme même bon de rappeler que le supporter de base tel que le bon père de famille voulant se rendre à un match de l'ASSE a été puni cette année du fait des agissements d'une minorité, bien connue des pouvoirs publics et de l'ASSE, et rattaché aux groupes d'ultras.*

*Voilà c'était notre ressenti sur ce premier point. Nous ne vous demandons pas de le comprendre mais de respecter notre avis car nous savons très bien que nous allons soulever de vives réactions.*

## **2. L'avenir de notre section départementale avec l'USS**

*Concernant l'avenir du Lot en Vert avec l'USS, celui-ci sera abordé lors de notre prochaine AG prévu en juin.*

*Mais en toute sincérité, ce n'est pas l'effet d'annonce relatif aux groupes de supporters rapporté par Jean Guy Riou qui a fait susciter cette interrogation.*

*Bien au contraire, cette réflexion mûrit depuis quelques temps au sein du bureau.*

*Pourquoi ?*

*Aujourd'hui, nous nous posons la question suivante : quel est l'intérêt de demeurer au sein de la structure de l'USS ?*

*En effet, au moment de la création de l'USS, nous avons constaté que l'intérêt principal de rejoindre ce groupe de supporters **était la priorisation pour l'obtention des places pour les rencontres à Geoffroy Guichard.***

*Actuellement, nous n'avons plus ce bénéfice.*

*Nous avons pu le constater pour l'obtention des places pour le dernier match de la saison.*

*Nous nous y sommes pris un mois à l'avance et le constat a été sans appel.*

*Sur la billetterie en ligne, il n'y avait plus de place disponible en Kop !*

*Alors désolé, pour l'obtention de nos places, nous avons dérogé à la règle sur la procédure à suivre mais celle-ci n'est pas efficace.*

*Et les autres avantages que peuvent bénéficier les groupes tels que les réductions liées à l'abonnement, notre section départementale n'en tire pas profit car nous sommes beaucoup trop éloigné de Geoffroy Guichard pour nous permettre d'assister à toute les rencontres.*

*Et enfin, la remise symbolique de 10 % à la boutique n'est pas un motif motivant pour rejoindre une structure.*

***Alors oui, nous nous posons des questions sur notre avenir au sein de l'USS.***

*Qu'est que nous apporte en valeur ajoutée l'USS ?*

*A ce jour, rien.*

*Actuellement, nous reversons la moitié de la cotisation mais dans quel but ? Est-ce que le reversement sert à mener des actions caritatives ou pédagogiques portées par des sections départementales ? Est-ce que le reversement contribue à aider des sections départementales pour organiser des déplacements ?*

*Beaucoup d'interrogations. Alors nous devinons que vous allez nous dire mais rendez-vous aux AG et posez-vos questions ! Et vous avez raison sur ce point.*

*Néanmoins, nous réitérons la question suivante : comment sont utilisées toutes ces ressources reçues de la part de l'ensemble des sections départementales ?*

*Nous comptions beaucoup sur l'AG de fin de saison pour obtenir des réponses mais malheureusement celle-ci n'aura pas lieu car les comptes ne sont pas clôturés.*

*Nous espérons voir les comptes de la saison 2013-2014 ainsi que le budget prévisionnel pour se donner une idée de la situation financière de l'association car beaucoup de « on-dit » circule sur celle-ci.*

*Malheureusement, à priori, il faudra s'armer de patience.*

*Alors nos propos peuvent vous paraître injustifiés, voir vindicatifs.*

*Mais ne vous êtes-vous pas posés également cette question ?*

*Attention, nous ne mettons en accusation personne mais nous souhaitons avoir des réponses à nos interrogations qui reviennent chaque année par nos adhérents.*

*Le Lot en Vert comprend une vingtaine d'adhérents.*

*La plupart des déplacements s'effectue en co-voiturage ou minibus si le nombre le permet.*

*Malheureusement, les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Nos déplacements se font de plus en plus rares.*

*Tout d'abord, la faute à la crise économique qui n'épargne personne. Et pour certains de nos adhérents, les fins de mois sont extrêmement difficiles.*

*Par exemple, si nous sommes amenés à faire du co-voiturage avec 5 personnes, les frais annexes s'élèvent à 40 € par personne, à cela, il faut rajouter le prix de la place entre 10 et 15 € (selon le match), soit un total de 55 €. Et dans ce coup, nous n'avons pas pris en compte l'alimentation.*

*Nous n'évoquons même pas la dépense à la boutique des Verts car aujourd'hui, les prix pratiqués par le club ne nous permettent plus de se faire plaisir.*

*Autre motif de la diminution des déplacements, la faute à la programmation télévisée qui n'a pas arrangé la problématique organisationnelle.*

*Mais revenons-en au reversement des 7.50 €. Si notre section se gardait cette quote-part, cela représenterait la modique somme de 150 €.*

*Avec cette somme, ceci nous permettrait d'effectuer au moins un déplacement supplémentaire avec la prise en charge des frais annexes cités préalablement.*

*A la lecture de ces propos, cela vous paraître égoïste de notre part mais notre préoccupation principale est l'intérêt de nos adhérents pour continuer à assouvir leur passion, celle d'aller supporter l'ASSE à Geoffroy Guichard.*

*Compte tenu des évènements de cette semaine, nous n'agissons pas dans la précipitation. Nous pèserons le pour et contre lors de l'AG.*

*A la question qui nous a été posé : est-ce que vous quitterez l'USS pour rejoindre le projet porté par l'ASSE ? Nous n'avons pas la réponse car le bureau n'est pas le seul à décider.*

*Ce sont nos membres qui vont dicter notre conduite à mener pour le futur !*

*Voilà c'était notre ressenti sur ce deuxième point. Nous ne vous demandons pas de le comprendre mais de respecter ce sentiment rempli de doute car nous savons très bien que nous allons soulever de vives réactions.*



*Nous sommes à votre disposition pour échanger sur l'ensemble de ces points. Seul l'échange et le dialogue permettent de faire avancer les problématiques.*

*Et nous répétons à nouveau que ce communiqué n'a pas pour but d'être polémique mais uniquement de soulever le débat.*

*Allez les Verts*

*Le Lot en Vert*

### **Annexe 3 – Réponse au communiqué par Jean Guy Riou, président de l'Union des Supporters Stéphanois**

Au « Lot en Vert »

*Je n'avais pas prévu de répondre à un communiqué avant de partir pour NANTES. Je préfère de loin un contact même téléphonique, cependant je vais prendre quelques minutes pour le faire.*

*Je vais essayer de le faire en fonction des points, dans l'ordre où ils ont été évoqués.*

- *Le fait que je sois considéré comme un ultra ne vous a semble-t-il pas étonné. C'est certainement un manque de connaissance de votre part, notamment du milieu « ultra » et par le fait que vous ne me connaissez pas. Je ne vais pas vous donner mon cursus associatif complet, cependant je tiens à vous préciser qu'avant de devenir Président de l'U.S.S. (ce qui n'était absolument pas prévu), j'ai été Président d'un Groupe de l'U.S.S. depuis sa création. Auparavant, j'étais Président d'une Section d'Associés Supporters, et là oui, j'ai été « blacklisté », non pas parce que j'étais devenu « ultra », mais parce qu'avec deux autres Présidents de section, nous avons dénoncé des dysfonctionnements au sein de la Fédération des Associés Supporters de l'époque. Les deux autres Présidents n'étaient autres que Michèle PERTUS et Pierre DEBAIZE, deux autres « ultras » bien connus.*

*Aussi quant à mon image, ne vous inquiétez pas pour moi, le jour où elle portera préjudice à l'U.S.S., j'en tirerais les conséquences.*

- *Il y a un an, effectivement le 20 avril 2013 (et non le 21), nous étions le meilleur public de France. Et vous y avez participé puisque vous avez bénéficié de places obtenues après d'âpres discussions, parfois jusqu'à trois heures du matin, avec les « ultras »... Je vous fais grâce du temps passé au détriment de ma vie familiale.*

*Si nous n'avions pas obtenu un accord avec ces derniers, seuls 377 d'entre nous seraient montés au Stade de France. Nous en avons obtenu plus de 1300. Et vous n'en auriez certainement pas fait partie car ce chiffre correspondait au nombre d'abonnés de l'U.S.S. référencés par le Club.*

- *Pour les incidents à NICE, et ceux auxquels vous faites allusion je vous laisse seuls juges de vos opinions. Certes le Chaudron ne leur appartient pas, mais lorsqu'une grève des chants est déclenchée, force est de constater que nous ne réussissons pas à les remplacer.*

*Vous parlez de faire le ménage au sein des Groupes et vous avez certainement raison. N'est-ce pas dans votre Groupe qu'il y a quelques années, à l'occasion d'un Derby, un de vos adhérents a eu quelques ennuis, en jetant des projectiles ? Qu'avez-vous fait ? Y a-t-il eu le coup de balai que vous préconisez ?*

- *Concernant les forums « ultras », je n'y vais jamais et suis étonné qu'après la démonstration que vous venez de faire, vous soyez si au fait de ce qui s'y dit..*
- *Pour ce qui est de la lettre cosignée avec les autres Groupes de Supporters, elle a été validée par le bureau et les membres du Conseil d'Administration. Le fait que vous ayez été mitigés me surprend, car seuls les Associés Supporters n'ont pas été cosignataires, en raison d'un problème de communication entre leur Président et son Comité Directeur. Sans cet incident, tous les Groupes officiels auraient été signataires d'une lettre ouverte dans laquelle il n'y avait aucune attaque personnelle et qui amenait au questionnement. Je vous*

*rappelle qu'elle a ainsi amené le Club ASSE à répondre, d'abord par l'entremise de Bernard CAÏAZZO sur RMC puis par un communiqué officiel du Club.*

*Il est à souligner que nous pouvons être fiers d'avoir renoué des contacts constructifs avec tous les autres Groupes de Supporters. Tous ne sont pas des fauteurs de troubles.*

*Votre réticence va donc, me semble-t-il, à contre courant.*

- *En ce qui concerne votre « section départementale », je ne vois pas de quoi il s'agit. L'U.S.S. n'est pas un syndicat, et encore moins un parti politique. Le terme au sein de l'U.S.S. est « Groupe ».*

*A ce sujet, vous avez été contacté afin de régulariser la situation vis à vis de l'Union, mais aussi des autorités administratives. Il me semble qu'à ce jour, nous n'ayons toujours pas reçu la déclaration de la nouvelle composition du bureau auprès de la Préfecture de votre département. Le seul document qui est en notre possession remonte à 2007...*

*Vous annoncez que vous n'avez pas réussi à obtenir de billets pour le dernier match (or il me semble que vous en avez à récupérer auprès de Jean-Pierre SANTOS), en passant par la billetterie en ligne.*

*Je vous informe aussi, et ce n'est pas faute de l'avoir répété, que pour commander des billets il faut envoyer un bulletin de commande qui a été adressé à tous les Présidents de Groupes en début de saison sportive. Et là la priorité fonctionne. Il est clair que quand on ne suit pas les consignes, il ne faut pas ensuite venir se plaindre.*

- *Pour ce qui est de ce que rapporte le fait d'appartenir à l'U.S.S., je vous informe déjà que lorsque vous allez venir récupérer vos places auprès de l'U.S.S. samedi prochain, vous économiserez 6€ de recommandé. De plus, votre déplacement est couvert par l'assurance de l'U.S.S. Renseignez-vous pour assurer votre Groupe sur les tarifs pratiqués et vous apercevrez que l'assurance collective couverte par l'Union des Supporters Stéphanois fait économiser entre 200 et 300€ à chaque Groupe..*

*L'U.S.S. sert aussi à vous faire rentrer au « stadium » de TOULOUSE quand, une fois n'est pas coutume, vous n'avez respecté aucune consigne et que le membre du Conseil d'Administration qui vous a contacté et l'ultra que je suis, sont obligés d'intervenir pour vous obtenir à la dernière minute des places en parage qui n'ont jamais été commandées.*

- *Je vais aller pour une fois dans votre sens. Et effectivement si vous voulez avoir les comptes chaque année, vous pourriez les avoir en direct lors des Assemblées Générales Ordinaires (A.G.O.) de l'U.S.S. Le seul problème est que vous n'y participez jamais. Quant au fait que l'A.G.O. ne se tienne pas sur le dernier match de la saison, c'est que dans les statuts, il est prévu que le Conseil d'Administration de doit valider les comptes avant son Assemblée Générale. Et la saison se termine après le dernier match, pas avant. Ne croyez pas que nous l'ayons fait exprès. La prochaine fois, donnez nous les trois ou quatre dates où vous montez voir les matchs à SAINT ETIENNE, et nous essaierons de caler une A.G.O. en fonction de vos disponibilités.*
- *Lorsque vous évoquez la crise économique, il semble qu'elle soit plus importante dans le Lot qu'en Lorraine, Champagne, Région Parisienne, etc... qui pourtant ont des adhérents présents à chaque match. Il est sûr que si vous comptez en plus les achats à effectuer à la Boutique des Verts...*
- *Pour ce qui est de la ristourne, je vous invite à aller rejoindre les Associés Supporters. Le montant de l'adhésion est de 18€ me semble-t-il pour une ristourne inférieure à 5€. De*

*toute façon, c'est ce que vous avez certainement prévu de faire puisque lorsque j'ai invité un de vos membres à venir au dernier Conseil d'Administration (contre AJACCIO) afin de pouvoir l'intégrer lors de la prochaine A.G.O., il m'a été répondu que vous ne pouviez pas...*

*Car vous aviez prévu d'aller à l'A.G.O. des Associés Supporters...*

*Mais méfiez-vous, je crois que comme les Groupes « ultras » dont l'U.S.S. fait désormais partie à vos yeux, ils ne veulent pas être sous la Coupe du Club et veulent rester indépendants.*

*Il est aussi vrai que la ristourne n'est pas faite que pour offrir des cadeaux lors de naissances notamment. Sachez également que les 7€50 n'ont pas servi à l'enrichissement personnel des membres de notre Groupe. Nous sommes nombreux rembourser depuis le début de saison...*

*Jean-Guy RIOU – Président de l'U.S.S.*

#### *Annexe 4 – Modification des statuts de l'association « Le Lot en Vert »*



#### *Statuts Supporters Stéphanois Le Lot en Vert*

##### *Titre 1 - Généralités*

##### *Article 1 – Constitution - Dénomination*

##### *1.1 - Constitution*

*Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.*

##### *1.2 - Dénomination*

*L'association a pour dénomination :*

***SUPPORTERS STEPHANOIS LE LOT EN VERT***

*L'association a pour devise : Au pays du vin rouge, notre cœur est vert*

##### *Article 2 - Objet*

*Cette association a pour but :*

- *de supporter les équipes du club de l'Association Sportive de Saint-Etienne (ASSE),*
- *de dynamiser, structurer et rassembler et agrandir le cercle des supporters stéphanois et sympathisants de l'ASSE qui désirent s'y rattacher,*
- *de créer des liens d'amitié et de solidarité entre le club de l'ASSE et ses supporters,*
- *d'organiser et de faciliter le déplacement des supporters à l'occasion de rencontres sportives tant en France qu'à l'étranger, de veiller à la défense de ses intérêts,*
- *de promouvoir l'image de marque du club de l'ASSE, tant par sa présence dans toutes les enceintes sportives en France ou à l'étranger, que par le Respect des lois et règlements qui régissent la pratique du football Français et International.*

### **Article 3 - Siège**

*Le siège est domicilié au Chez Mr David Aumont 11 rue des Plantades 46220 Prayssac et pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.*

### **Article 4 – Durée – Exercice Social**

#### **4.1 - Durée**

*La durée de l'association est illimitée.*

#### **4.2 - Exercice social**

*L'exercice social correspond à la période du 1<sup>er</sup> juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.*

### **Titre 2 – Composition de l'association – Admission des membres - radiation**

### **Article 5 - Dispositions générales**

*L'association se compose de membres du Conseil d'Administration, de membres actifs, de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs et finalement, de membres sympathisants.*

### **Article 6 - Membres actifs**

*Ont la qualité de membres actifs ou adhérents, les personnes qui en auront fait la demande et qui participent régulièrement aux activités de l'association. Ces membres doivent s'acquitter d'une cotisation qui leur donnera droit à certaines prestations supplémentaires et en se déclarant en accord avec les présents statuts de l'association.*

### **Article 9 - Membres bienfaiteurs**

*Ont la qualité de membres bienfaiteurs, les personnes morales ou physiques qui versent à l'association, des dons de quelque nature que ce soit, permettant d'accroître les moyens de gestion de l'association. Ils n'ont pas qualité de vote aux assemblées, mais pourront être tenus informés des décisions prises ainsi que du déroulement des réunions.*

### **Article 10 - Membres sympathisants**

*Ont la qualité de membres sympathisants, les personnes qui souhaitent faire partie de l'association en tant que simples spectateurs, sans pour autant bénéficier de l'intégralité des services proposés aux membres actifs.*

### **Article 11 - Perte de la qualité de membre**

*La qualité de membre « Le Lot en Vert » et ses avantages peuvent se perdre par :*

- *Démission,*
- *Décès,*
- *Radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement des cotisations ou pour tout autre motif grave, l'intéressé ayant été invité à fournir au préalable des explications à propos de ses agissements. En dehors des motifs graves soumis à l'évaluation du CA, Il est précisé que tout acte d'agression (physique ou verbal) envers un joueur, entraîneur, dirigeant du club de l'ASSE, dirigeant de l'Amicale Supporters ou membre d'un club adverse sera considéré comme « motif grave ».*

### **Article 12 - Admission**

*Pour être admis dans l'Association « Le Lot en Vert », il faut être majeur ou fournir une autorisation écrite parentale et jouir de ses droits civils.*

*L'adhésion se fait en remplissant le bulletin prévu à cet effet.*

*L'adhérent accepte de figurer dans le fichier de l'Association « Le Lot en Vert » qui peut l'utiliser pour être tenu informé des activités proposées.*

### **Article 13 – Refus d'admission**

*Le refus d'admission n'a pas à être motivé.*

## **Titre 3 – Ressources – Activités - Assurances**

### **Article 14 - Ressources**

*Les ressources de l'association proviennent :*

- *du montant des cotisations,*
- *des subventions éventuelles des collectivités publiques (région, département, commune...),*
- *de partenaires,*
- *de membres bienfaiteurs,*
- *de bénéfices des manifestations organisées,*
- *les recettes perçues par des prestations fournies par l'Association,*
- *les recettes des contrats de partenariat publicitaire,*
- *les ventes des produits à l'effigie de l'Association,*
- *et toutes autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur.*

*Il est tenu une comptabilité des recettes et des dépenses permettant de justifier de l'emploi des fonds.*

## **Article 15 - Activités**

*L'association décide de son action dans l'indépendance absolue. Elle s'interdit toute manifestation présentant un caractère politique, confessionnel ou syndical.*

*Les décisions sont prises par le CA. Elles ne peuvent être remises en cause sauf évènements exceptionnels extérieurs à l'association.*

*Dans le cadre de ses activités, l'Association peut proposer dans la mesure de ses possibilités :*

- *d'organiser des déplacements permettant à ses membres et sympathisants d'assister aux diverses rencontres sportives afin de supporter l'équipe de l'ASSE,*
- *de faciliter l'acquisition des billets d'entrée aux stades,*
- *de prévoir la possibilité d'assister aux retransmissions télévisées des matchs de l'ASSE particulièrement dans les lieux prévus et équipés à cet effet.*

*L'association peut organiser et soutenir toutes initiatives contribuant à développer la convivialité, la fraternité et le fair-play sportif inter-supporters, d'œuvrer à encourager la non-violence dans le sport tant au sein de l'ASSE qu'auprès des divers groupements de supporters existants, que ceux des autres clubs sportifs y compris auprès d'établissements scolaires de jeunesse et toutes autres associations qui solliciteraient notre collaboration pour organiser des activités.*

*L'association peut également promouvoir ou organiser pour ses membres et sympathisants la pratique d'activités culturelles et de loisirs.*

*L'association s'engage également à développer ces mêmes règles, auprès de tout organisme public ou privé (Etablissements scolaires, associations de jeunesse, fédération visant à travers le sport l'insertion des handicapés, et toutes autres associations diverses) qui solliciteraient notre participation à des opérations ponctuelles ou exceptionnelles de soutien, y compris à caractère d'entraide humanitaire, d'activités de loisirs ou de découvertes touristiques.*

## **Article 16 - Assurances**

*L'association est couverte en responsabilité civile. Dans le cadre de ses activités, qu'elles soient habituelles, occasionnelles ou exceptionnelles, l'Association peut causer un dommage à l'un de ses membres ou à un tiers. La victime peut alors mettre en cause la responsabilité civile de l'association pour obtenir réparation.*

*Personnes susceptibles d'être couvertes par une assurance*

*Les personnes qui peuvent en conséquence utilement être garanties par une assurance responsabilité civile sont :*

- *l'association en tant que personne morale,*
- *les dirigeants, les représentants légaux ou statutaires (membres du conseil d'administration ou du bureau),*
- *l'ensemble des membres (adhérents, membres de droit...),*



- les mineurs qui lui sont confiés,
- toutes les personnes apportant leur aide à titre bénévole

*Qu'elle soit locataire, propriétaire ou occupante à titre gratuit, l'Association peut souscrire une assurance multirisque garantissant :*

- les risques d'incendie et d'explosion,
- les dégâts des eaux,
- les détériorations causées par les voleurs,
- les attentats,
- le recours des voisins et des tiers.

*Si l'association loue les locaux, elle doit obligatoirement souscrire une garantie des risques locatifs. Le feu, l'eau, l'explosion peuvent engager sa responsabilité à l'égard du propriétaire des locaux.*

**À noter :** *si l'association loue les locaux, une clause de renonciation à recours peut aussi être incluse dans le contrat de location. Cela évite que la société d'assurance du propriétaire ne se retourne contre les dirigeants ou les collaborateurs de l'association.*

### **Assurance des véhicules des associations**

#### **Souscription**

*L'association doit souscrire une assurance garantissant les dommages subis par les véhicules lui appartenant (ou loués par elle). Cette assurance doit couvrir la responsabilité de toute personne ayant la garde ou la conduite du véhicule.*

*Si l'association est chargée de transporter des marchandises et objets, il convient de souscrire à un contrat spécial "transport de marchandises".*

*Une clause du contrat d'assurance peut couvrir la responsabilité civile de l'association en cas d'accident causé par des véhicules personnels de bénévoles ou de salariés utilisés pour ses activités.*

#### **Conditions à remplir**

- le conducteur doit posséder un permis approprié et en état de validité (il ne peut transporter plus de 8 passagers s'il n'est pas titulaire du permis de transport en commun),
- l'association ne doit ni transporter, ni faire transporter des passagers dans un véhicule en mauvais état ou qui n'est pas conçu pour les recevoir.

## **Titre 4 – Administration et Fonctionnement**

### **Article 17 – Conseil d'administration**

*Le conseil d'administration est l'exécutif" de l'association. Il assure la gestion de l'association entre deux assemblées générales dans le but de mettre en œuvre les décisions de la dernière assemblée générale et conformément à l'objet des statuts.*

*Le Président représentera l'association dans le respect des choix et orientations de ses membres auprès de toutes les instances extérieures. Le cas échéant, il se désignera un suppléant parmi le CA.*

*L'association est dirigée par un conseil d'administration de 4 membres à 10 membres maximum, élus pour 1 année. Les membres sont rééligibles.*

*Sont éligibles :*

- *les membres actifs,*

*Seuls les membres ayant adhéré 12 mois jour pour jour avant l'AG peuvent se présenter au CA.*

*Les mineurs de plus de 16 ans sont éligibles au conseil d'administration mais ne peuvent pas l'être au bureau.*

*Le conseil d'administration élit en son sein un bureau (président, trésorier, secrétaire et les éventuels adjoints). En général, le bureau n'a pas de pouvoir de décision, il prépare le conseil d'administration.*

#### **Article 18 – Réunion du conseil d'administration**

*Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par le président ou au moins un quart de ses membres.*

*Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le vote par procuration n'est pas autorisé.*

*La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.*

#### **Article 19 – L'assemblée générale ordinaire**

*L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient affiliés. L'assemblée se déroule chaque année, à l'issue de la saison du championnat de l'ASSE, soit au plus tard le 30 juin.*

*Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués, l'ordre du jour étant joint aux convocations. Les convocations pourront s'effectuer soit par lettre ordinaire, par mail ou SMS.*

*Les décisions seront prises à la majorité des membres présents ou représentés.*

*Ne doivent être traitées en Assemblée générale ordinaire, que des questions soumises à l'ordre du jour.*

*L'assemblée générale se prononce sous réserve des approbations nécessaires, sur les modifications aux statuts et éventuellement au règlement intérieur.*

*La tenue des réunions pourra avoir lieu par visio-conférence ou par tout autre moyen informatique, quand les membres seront dans l'incapacité de se déplacer au siège social de l'association ou d'un autre lieu qui aurait été défini par le CA.*

*Le président, assistés des membres du CA, président la séance.*

*Le secrétaire expose la situation morale de l'association et la soumet à l'approbation de l'assemblée.*

*Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.*

*Il est procédé à l'élection des membres du CA.*

*Le quorum est fixé à 50% des inscrits et une majorité de 51% des présents est nécessaire pour le vote des décisions (les procurations de vote étant limitées au nombre de deux pour chacun des membres présents).*

*Si le quorum n'est pas atteint l'AG est reportée à une date ultérieure.*

*Seuls les membres recensés au 30 juin de l'année de l'AG, peuvent participer aux votes.*

*Seuls les membres ayant adhéré 12 mois jour pour jour avant l'AG peuvent se présenter au conseil d'administration.*

*Sauf avis contraire d'au moins un membre présent à l'AG, les votes ont lieu à main levée.*

#### **Article 20 – L'assemblée générale extraordinaire**

*Si le besoin existe, elle peut être provoquée par le président ou à la demande de la moitié plus un des membres inscrits.*

*Elle comprend tous les membres de l'association.*

*Ils sont convoqués par lettre ordinaire, quinze jours avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.*

*Le président, assistés des membres du CA, président la séance.*

*Le quorum est fixé à 50% des inscrits et une majorité de 51% des présents est nécessaire pour le vote des décisions (les procurations de vote étant limitées au nombre de deux pour chacun des membres présents).*

*Si le quorum n'est pas atteint l'AG extraordinaire est reportée à une date ultérieure.*

*Seuls les membres recensés au 30 juin de l'année de l'AG extraordinaire, peuvent participer aux votes.*

*Sauf avis contraire d'au moins un membre présent à l'AG extraordinaire, les votes ont lieu à main levée.*

### **Article 21 - Le règlement intérieur et Charte de supporter**

*Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par le Conseil d'Administration. Ce règlement intérieur sera destiné à fixer divers points non prévus par les statuts.*

*L'association « Le Lot en Vert » peut établir une Charte de supporter, comportant les points essentiels de tenue et de comportement, visant tout particulièrement, à rappeler le respect des valeurs, son attachement au club et l'image de l'ASSE.*

*Son établissement et modifications jugés nécessaires sont soumis à l'approbation de l'AG. Ces principes fondamentaux figurent sur le bulletin d'adhésion ou de renouvellement.*

### **Article 22 – Dissolution**

*En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée générale, les fonds se trouvant en caisse seront remis à un ou des organismes désignés par l'assemblée générale*

### **Article 23 – Modification des statuts**

*Les statuts sont révisables par l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.*